



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

représentativité

Question écrite n° 118045

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les organisations syndicales des médecins libéraux. Les représentants syndicaux aux unions régionales des médecins libéraux semblent ne pas avoir le statut de représentativité, ce qui rompt l'égalité et la légitimité démocratique. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce point fondamental de la représentation nationale et lui demande de lui préciser les critères de représentativité pour les syndicats des médecins.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118045

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1506